RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 14928
Numéro SIREN : 493 470 165
Nom ou dénomination : Start'inPost

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2019 sous le numéro de dépôt 88565

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 13-08-2019

N° DE DEPOT : 088565

N° GESTION : 2013B14928

N° SIREN : 493470165

DENOMINATION : Start'inPost

ADRESSE : Tour Cristal - 7/11 quai André Citroën 75015 Paris

MILLESIME : 2018

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

START'INPOST
Société par actions simplifiée

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
START'INPOST
Société par actions simplifiée
7-11 Quai André Citroën
75015 Paris
Ce rapport contient 17 pages
Référence : SM-192-327

KPMG Audit IS,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG Audit IS
Tour Eqho - 2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z - RCS Nanterre
N° Siret : 512 802 653 00026
TVA Union Européenne
FR 96 51 28 02 653

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

START'INPOST
Société par actions simplifiée

Siège social : 7-11 Quai André Citroën
75015 Paris
Capital social : €.4.837.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société START'INPOST S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe relatif aux « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la décision de dissolution anticipée de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le liquidateur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 juin 2019

KPMG Audit IS



Stéphanie Millet
Associée

Bilan actif

BILAN-ACTIF		Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		19 037	19 037		
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances sur immobilisations incorporelles					
TOTAL immobilisations incorporelles		***19 037***	***19 037***		
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL immobilisations corporelles					
Participations selon la méthode de meq					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL immobilisations financières					
Total Actif Immobilisé	***(II)***	***19 037***	***19 037***		
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
TOTAL Stock					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					4 000
Autres créances		1 141 203		1 141 203	1 803 300
Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL Créances		***1 141 203***		***1 141 203***	***1 807 300***
Valeurs mobilières de placement					
(dont actions propres:)					
Disponibilités		3 511		3 511	3 724
TOTAL Disponibilités		***3 511***		***3 511***	***3 724***
Charges constatées d'avance					
TOTAL Actif circulant	***(III)***	***1 144 715***		***1 144 715***	***1 811 024***
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)				
Primes de remboursement des obligations	(V)				
Écarts de conversion actif	(V)				
Total Général	***(I à VI)***	***1 163 752***	***19 037***	***1 144 715***	***1 811 024***

Bilan Passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé :)	4 837 000	4 837 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves		
Report à nouveau	-3 164 675	-2 263 465
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-841 863**	**-901 209**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	*830 462*	*1 672 325*
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)		
TOTAL Dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 309	134 369
Dettes fiscales et sociales	1 943	4 329
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL Dettes d'exploitation	*314 252*	*138 699*
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	*314 252*	*138 699*
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	*1 144 715*	*1 811 024*

Compte de résultat

Compte de résultat		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					29 809
Chiffres d'affaires nets					***29 809***
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					4 893
Autres produits				134	453
Total des produits d'exploitation (I)				***134***	***35 155***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				830 515	882 070
Impôts, taxes et versements assimilés				792	1 075
Salaires et traitements				420	31 218
Charges sociales				95	5 566
Dotations d'exploitation	**sur immobilisations**	Dotations aux amortissements			6 346
		Dotations aux provisions			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				10 030	10 037
Total des charges d'exploitation (II)				***841 852***	***936 312***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				-841 718	-901 157
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					52
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					***52***
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					-52
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				-841 718	-901 209

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	145	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***145***	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-145	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***134***	***35 155***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***841 997***	***936 364***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-841 863	-901 209

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		19 037		
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et mobilier informatique			
	Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL III				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		***19 037***		

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virements	Cessions		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles				19 037	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IV					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				***19 037***	

Amortissements

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		19 037			19 037
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL GENERAL		***19 037***			***19 037***

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M. Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							

Cadre C	Charges réparties sur plusieurs exercices	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Provisions

NATURE DES PROVISIONS	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises d'exploitation				
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

Créances et dettes

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières				
TOTAL des créances liées à l'actif immobilisé				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Securité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	689 466	689 466	
	Autres impôts			
	Etat - divers	3 393	3 393	
Groupes et associés		448 343	448 343	
Débiteurs divers				
TOTAL des créances liées à l'actif circulant		*1 141 203*	*1 141 203*	
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES		*1 141 203*	*1 141 203*	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		312 309	312 309		
Personnel et comptes rattachés		1 943	1 943		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Total des produits exceptionnels				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés					
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		*314 252*	*314 252*		
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Société : START'INPOST

Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été marqué par :

- la décision de l'associé unique le 29 juin 2018 d'affecter la perte de l'exercice 2017 en report à nouveau. La situation nette est devenue inférieure à la moitié du capital social pour le deuxième exercice,
- la décision de l'associé unique le 19 décembre 2018 de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2018,
- la décision de l'associé unique le 19 décembre 2108 de ne pas renouveler le mandat du Président.

Comparabilité des comptes annuels

Les comptes de l'année 2018 sont comparables à ceux de l'année précédente.

Evénements postérieurs à la clôture

Nous vous informons qu'aucun évènement survenu postérieurement à la date d'arrêté des comptes n'a d'incidence significative sur les comptes au 31 décembre 2018.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, règlement modifié par les réglements 2015-06 et 2016-07 homologués par arrêtés ministériels des 4 décembre 2015 et 26 décembre 2016. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.
Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 3 ans, selon les typologies suivantes :

- Les logiciels de bureautique : 1 an
- Les logiciels commercialisables : 3 ans
- Les logiciels d'application de gestion et de production : 3 ou 5 ans selon la durée d'utilité

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée normale d'utilisation des biens et uniquement en mode linéaire.

Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	5 ans
Install. générales, agencement, aménagement	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

CHARGES DE PERSONNEL
La loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012 a mis en place un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013. Ce crédit d'impôt s'élève à 6% des rémunérations versées inférieures à 2,5 fois le SMIC en 2018. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans les comptes sociaux.
Compte tenu de leur caractère à très long terme, aucun crédit d'impôt n'est pris en compte pour l'évaluation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2018	Valeur nominale
Actions ordinaires	2 427			2 427	1 992,995
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	**2 427**			**2 427**	

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminution	Distribution de dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	4 837 000						4 837 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-2 263 465				-901 209		-3 164 675
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-901 209	-841 863			901 209		-841 863
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***1 672 325***	***-841 863***			***0***		***830 462***

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Total Dettes financières	
Fournisseurs et comptes rattachés	69 591
Dettes fiscales et sociales	1 943
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total Autres dettes	71 534
TOTAL DES CHARGES A PAYER	***71 534***

Produits et charges exceptionnels

Détail	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles
Pénalités		145
TOTAL		***145***

Affectation du résultat

Affectation du résultat	31/12/2018
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur	- 2 263 465
Résultat de l'exercice précédent	-901 209
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL Origines	***-3 164 675***
Affectation aux réserves :	
- légales	
- autres	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	-901 209
TOTAL Affectations	***-901 209***

Effectifs

Effectif	Effectif moyen salarié 2018
Ingénieurs et Cadres	
Agents de maîtrise	
Employés et techniciens	
Ouvriers	
Autres	0
TOTAL	***0***

Start'inPost
Société par Actions Simplifiée au capital de 4.837.000 euros
Société en liquidation – liquidateur amiable : MEDIAPOST Holding SAS
Siège de liquidation : 7-11, Quai André Citroën - 75015 PARIS
RCS PARIS 493 470 165

EXTRAIT
PROCES-VERBAL VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2019

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de (841 863) euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Il prend acte qu'aucune dépense ou charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été supportée au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à (841 863) euros en intégralité au compte «Report à nouveau» débiteur.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale.

Extrait certifié conforme à l'original

Mediapost Holding, liquidateur amiable
Représentée par son Président
Jérôme Toucheboeuf